

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 132

présenté par
M. Quentin,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 6

Dans la dernière phrase de l'alinéa 47 de cet article, substituer aux mots :

« et à »,

les mots :

« ou à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.